

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

Projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)

Canadian Sporting Arms and Ammunition Association

Le 1<sup>er</sup> septembre 2023

## Table des matières

Sommaire .....	3
Répercussions économiques .....	6
Aperçu de l'incidence sur l'industrie .....	6
Répercussions de l'interdiction des armes de poing .....	6
Répercussions de l'interdiction des armes semi-automatiques.....	6
Répercussions de l'interdiction des fusils à air comprimé.....	6
Déclarations d'entreprises.....	8

## Sommaire

Canadian Sporting Arms and Ammunition Association

C.P. 29, South Glengarry (Ontario) K0C 1L0

705-875-2302 info@csaaa.org

Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023

À l'intention du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants

Objet : Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

Nous, membres de la Canadian Sporting Arms and Ammunition Association, un organisme sans but lucratif et non partisan, vous écrivons pour vous faire part de nos vives préoccupations au sujet des conséquences profondes que la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 aura sur les entreprises canadiennes et les citoyens respectueux des lois. Nous reconnaissons l'importance de la sécurité publique, mais nous sommes d'avis que le projet de loi actuel ne permet pas d'établir un juste équilibre et représente une menace pour les moyens de subsistance de nombreux Canadiens.

**Gel du marché des armes de poing et interdiction d'importation :** L'interdiction d'importer des armes de poing a eu des répercussions importantes sur les entreprises d'armes à feu, entraînant une perte de revenu de plus de 50 millions de dollars par année pour l'industrie. Non seulement cela touche les entreprises, mais cela fait perdre toute valeur à des reliques familiales et à des collections de consommateurs. Nous vous exhortons à envisager d'autres moyens de vendre et de céder légalement des armes de poing.

**Répliques d'armes à feu et armes à air comprimé :** La terminologie trop vague concernant les répliques d'armes à feu et les armes à air comprimé pourrait nuire aux détaillants, aux chasseurs et aux tireurs sportifs respectant la loi sans améliorer considérablement la sécurité publique. Le sujet des armes à air comprimé est

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes trop complexe pour être englobé dans un projet de loi sur les armes à feu, et on peut utiliser des lois ainsi que des pratiques à la place pour l'amélioration de la sécurité publique.

**Définition d'armes à feu prohibées :** L'interdiction des fusils de chasse et de sport modernes, par définition, menace l'industrie et prive les chasseurs, en particulier ceux qui ont un handicap physique, et les tireurs sportifs d'outils essentiels.

Certaines pratiques de chasse exigent des armes à feu semi-automatiques, ce qui rend ces dispositions peu pratiques. Les chasseurs contribuent grandement à la conservation de la faune au Canada, tandis que les tireurs sportifs représentent la majorité des revenus de ces petites entreprises.

**Dispositions du décret :** L'adoption éventuelle de dispositions au moyen d'un décret sans consultation adéquate pose des difficultés pour les entreprises, les fabricants et la sécurité publique en ce qui concerne les restrictions relatives aux chargeurs, ainsi que les règlements relatifs au marquage des armes à feu et à l'entreposage. Les restrictions générales sur les chargeurs et la réglementation sur le marquage des armes à feu peuvent entraîner l'interruption abrupte de toute activité de l'industrie. Les règlements sur l'entreposage, s'ils ne sont pas accompagnés d'une consultation adéquate, peuvent rapidement menacer la sécurité publique.

Les répercussions économiques du projet de loi C-21 sont immenses. L'industrie des armes à feu ainsi que les entreprises connexes emploient plus de 45 000 Canadiens et contribuent de façon considérable au PIB du Canada. De plus, les activités de chasse et de tir sportif contribuent pour des milliards de dollars à l'économie canadienne.

Nous sommes convaincus que le projet de loi C-21, sous sa forme actuelle, ne permet pas d'améliorer efficacement la sécurité publique et a plutôt de graves répercussions sur une industrie qui soutient un nombre incalculable de Canadiens. Nous soulignons que l'interdiction des armes à feu légales n'empêchera pas l'accès illicite, compte tenu des défis posés par la contrebande et l'impression 3D.

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

Nous vous demandons d'examiner ces préoccupations et ces amendements au projet de loi C-21 afin d'établir un équilibre entre la sécurité publique ainsi que la prospérité économique de la population canadienne.

Veillez agréer mes salutations cordiales,

La directrice générale de la Canadian Sporting Arms and Ammunition Association,

*Jennifer Gadbois*

705-875-2302 [info@csaaa.org](mailto:info@csaaa.org)

## Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

En date de notre dernier rapport sur les répercussions économiques, publié en 2019 :

- Les Canadiens ont consacré 8,5 milliards de dollars à la chasse et au tir sportif l'année dernière;
- La chasse et le tir sportif ont contribué à hauteur de 5,9 milliards de dollars au PIB en 2022;
- L'an dernier, la chasse et le tir sportif ont représenté 48 000 équivalents temps plein au Canada, ce qui s'est traduit par des revenus du travail de 6,4 milliards de dollars.

### **Aperçu de l'incidence sur l'industrie**

Si le projet de loi C-21 est adopté sous sa forme actuelle, il y aura des répercussions irréversibles et néfastes sur les petites entreprises, sur les travailleurs ainsi que sur notre économie. Nous constatons un nombre record de fermetures d'entreprises dans notre industrie en raison de l'interdiction actuelle des armes de poing, et de certaines carabines de sport modernes en 2020, ainsi que du régime réglementaire impossible à respecter. Le projet de loi C-21 doit être amendé pour établir un équilibre entre la sécurité publique et la longévité de l'industrie. Il est essentiel de consulter adéquatement les intervenants de l'industrie des armes à feu.

**Répercussions de l'interdiction des armes de poing.** L'interdiction de transfert des armes de poing a entraîné plus de 30 % de pertes de revenus pour les entreprises. Selon les données commerciales du gouvernement, les entreprises canadiennes titulaires d'un permis d'armes à feu ont importé en moyenne pour 50 millions de dollars d'armes de poing légales et d'accessoires pour ces armes. Il doit y avoir une autre possibilité pour les propriétaires d'armes à feu et les entreprises titulaires d'un permis pour transférer et vendre ces armes de poing.

**Répercussions de l'interdiction des armes semi-automatiques.** La modification de la définition d'arme à feu prohibée conduira à l'interdiction de toute activité liée aux armes à feu semi-automatiques à l'avenir, du fait de l'interdiction de toutes les armes à feu semi-automatiques fabriquées avant le projet de loi C-21. Ces carabines de sport modernes représentent plus de 20 % des revenus de la plupart des entreprises. La consultation de l'industrie permettra aux décideurs de mieux comprendre la complexité de ces armes à feu et d'élaborer une politique plus pratique et plus efficace.

Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

**Répercussions de l'interdiction des armes à air comprimé.** Plus de 28 millions de dollars de répliques d'armes à feu sont importés au Canada chaque année. Les dispositions du projet de loi C-21 qui visent à interdire les armes à air comprimé n'auront pas l'effet souhaité d'accroître la sécurité publique. Nous sommes convaincus que les pratiques et les lois actuelles, comme l'identification par des embouts orange ou la vérification de l'âge, aideront à atteindre l'objectif de sécurité publique sans restreindre notre industrie.

Déclarations des dirigeants d'entreprises

**Répercussions de l'interdiction des armes à feu**

**Faulkners** : les ventes d'armes de poing et de fusils d'assaut diminuent de 700 000 \$ par année.

**SFRC** : a plus de 500 000 \$ en stock d'armes de type « AR », et cette situation a une grande incidence sur l'entreprise. Heureusement, l'entreprise s'est beaucoup diversifiée. Elle est aussi fortement touchée par l'interdiction des armes de poing. Il s'agissait d'une très grande part de son entreprise.

**Ellwood Epps** : emploie plus de 30 personnes. L'entreprise dispose également d'un inventaire « AR » et est aussi très touchée par l'interdiction des armes de poing.

**Williams Arms** : véritable magasin d'armes à feu qui vend des fusils de chasse depuis plus de 40 ans. Gestion très prudente, avec peu de stock, mais les armes de style « AR » et les armes de poing représentaient 40 % du chiffre d'affaires.

**Ontario East (EOSI Rep Doug Kingsley)** : « Presque tous mes clients achetaient des armes de style “AR” ainsi que des armes de poing. Je ne crois pas que nous allons perdre ces clients-là. Toutefois, nos sources de revenus sont grandement touchées.

**Ramakko's, John's Tackle Box & Albert's** : Tous les stocks d'armes de poing restants ont été vendus. Incidences majeures sur les activités futures.

**Ontario North (EOSI Re Luc Larocque)** : je me trouve dans une zone de chasse plus traditionnelle. Les fusils d'assaut n'étaient pas aussi répandus dans le nord de l'Ontario, mais il y a tout de même eu un effet en raison de l'interdiction des armes de poing et des accessoires vendus pour ces armes à feu.

**Tenda Canada** : incroyablement touché par les nouvelles règles sur les armes de poing et les fusils d'assaut. Steve est l'un des principaux fournisseurs de munitions et d'armes à feu pour les sports de précision au Canada, en particulier ceux liés aux fusils d'assaut et aux armes de poing. Il a été obligé de réorienter complètement son modèle d'affaires pour se concentrer sur la chasse, la pêche et le plein air. Il s'agit d'une dépense énorme pour l'entreprise et d'une grande difficulté pour son personnel, qui compte parmi le meilleur dans le domaine de l'information liée aux sports de précision, ainsi qu'au tir sportif au fusil d'assaut et à l'arme de poing. Imaginez devoir réapprendre toute une nouvelle série de renseignements pour instruire les clients.

**Al Simmons Gun Shop** : petit magasin d'armes à feu situé au cœur de Hamilton, en Ontario, et exploité par une femme et son mari depuis de nombreuses années. La moitié de leur chiffre d'affaires découle de la vente d'armes de poing et d'armes de poing usagées provenant de la vente de biens immobiliers. Ces nouvelles règles qui ne permettent pas aux gens de gagner leur vie à partir de possessions ou d'objets hérités entravent non seulement les ventes au détail, mais elles touchent aussi les personnes qui ont mis de l'argent de côté pendant toute leur vie afin de subvenir aux besoins de leur famille après leur décès.

**Triggers & Bows** : autre fournisseur d'armes à feu qui compte beaucoup sur les ventes d'armes à feu d'occasion, car il gère également une entreprise de vente aux enchères et transfère beaucoup de biens immobiliers.

**Armurerie Léger** : 70 % des activités de cette entreprise étaient liées aux armes de poing.



Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

**Danchasse** : perte de 30 % de ses recettes. Il a encore plus de 200 000 \$ de stocks de fusils d'assaut.

**EOSI** : Emploie 18 personnes : employés du siège social (8) : 5 vivent à Burlington, 1 à Oakville, 1 à Stoney Creek, 1 à Montréal.

Employés des ventes (10) : 1 à Burlington, 4 autres en Ontario, 2 au Québec, 1 au Nouveau-Brunswick, 1 en Colombie-Britannique, 1 au Manitoba.

Ce secteur a été perdu au cours des dernières années. Les ventes d'armes de poing Canik engendraient plus d'un million de dollars de chiffre d'affaires, tandis que les recettes des ventes de fusils d'assaut Savage Arms étaient d'environ 250 000 \$. Les armes de poing Savage Handguns, dont la vente a débuté en 2021, ont disparu et engendré une perte de possibilités.

### ***Effets du Règlement sur le marquage des armes à feu***

Les coûts initiaux de l'équipement de base permettant de se conformer à la gravure, par entreprise :

Big Rock Sports	1 300 000 \$
BowmacGunpar	383 500 \$
Ellwood Epps	234 000 \$
Korth Group Ltd.	325 000 \$
North Silva	1 690 000 \$
Savage Canada	244 400 \$
Stoeger Canada	780 000 \$

Les coûts d'exploitation après les coûts initiaux de l'équipement varient de 240 000 \$ à 350 000 \$ par an. Les dirigeants de nombreuses entreprises ne peuvent tout simplement pas gérer ces coûts, surtout depuis que la vente de la majorité de leurs stocks de "meilleurs vendeurs" est interdite.

## Incidence de la réglementation des armes à feu dans le projet de loi C-21 sur les entreprises canadiennes

### La chasse

- Quelque 1,3 million de Canadiens chassent;
- Les dépenses de consommation pour la chasse ont totalisé 5,9 milliards de dollars;
- La chasse a contribué pour 4,1 milliards de dollars au PIB du Canada;
- La chasse a permis de soutenir 33 000 emplois et de générer près de 2 milliards de dollars en revenus du travail;

### Le tir sportif

- Environ 1,4 million de Canadiens pratiquent le tir sportif;
- Les dépenses de consommation pour le tir sportif ont totalisé 2,6 milliards de dollars;
- Le tir sportif a contribué pour 1,8 milliard de dollars au PIB du Canada;
- Le tir sportif a permis de soutenir 14 000 emplois et de générer 868 millions de dollars en revenus du travail;

Source : [The Conference Board of Canada Economic Footprint of AHTS 2019](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT]

« Nous sommes convaincus qu'il est impossible d'élaborer des politiques publiques significatives concernant les armes à feu au Canada à moins de nous éloigner de la rhétorique du 'pour les armes à feu' et de 'l'anti-armes à feu'. L'industrie des armes de sport au Canada représente 48 000 emplois et quelque 4 500 petites entreprises. Ces propriétaires d'entreprise sont déterminés à assurer la sécurité des collectivités où vivent et travaillent leurs employés et leurs clients. Ni eux ni leurs clients ne se retrouvent dans le débat actuel sur les armes à feu au Canada. »

### **Énoncé de vision**

*Assurer la stabilité de l'industrie par l'autocontrôle.*

### **Énoncé de mission**

*Promouvoir et protéger les droits juridiques des fabricants, des importateurs, des revendeurs et des intervenants de l'industrie canadienne du tir sportif.*